



# Déroulement de la séance d'information

Accueil par les autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds	M. Théo Huguenin-Elie	
Présentation des intervenants	SPCH, M. Meister	
1. Légitimité, objectif et planification	SPCH, MM. Merlotti et Hirt	5 minutes
2. Présentation du projet	HiTech, M. Tripet / A&A atelier architecture, Mme Kaussler	20 minutes
3. PDPM et mesures d'accompagnement (Présentation du PDPM sur le site de la ville)	Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement, M. Carrard, urbaniste communal / Transitec, M. Dupasquier	20 minutes
4. H18 – Étude d'impact sur l'environnement	Biol Conseils, M. de Montmollin Grolimund et Partenaires, M. Cosandey	10 minutes
5. Procédure de mise à l'enquête	SPCH, M. Bühler	10 minutes
6. Planification des procédures et de la réalisation	SPCH, M. Hirt	5 minutes
Questions / Réponses		

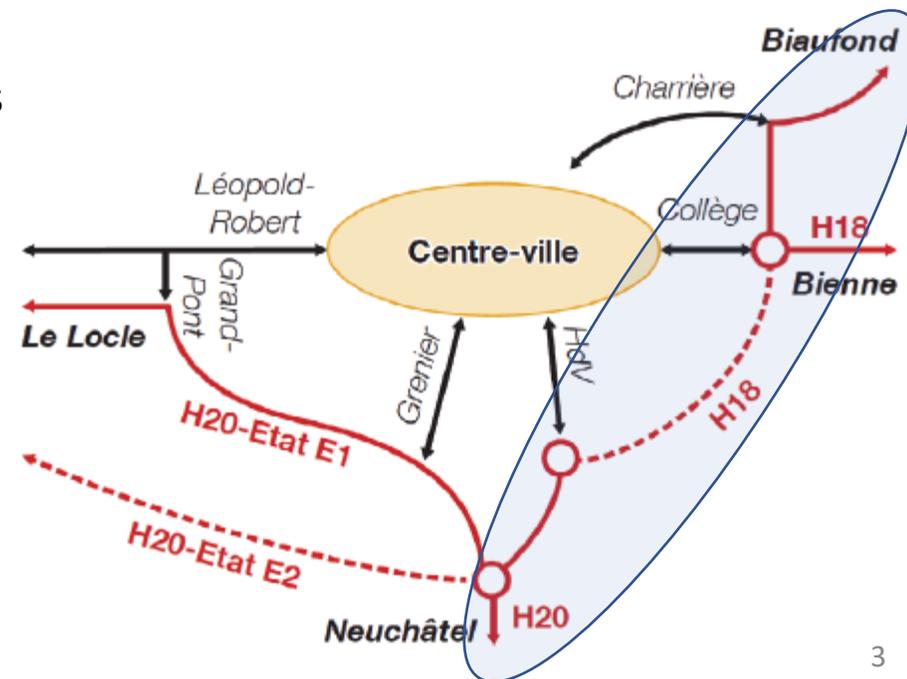
# 1. Légitimité, objectifs et planification

## Légitimité:

- **Mobilité 2030** - L'évitement est de La Chaux-de-Fonds faisait partie des projets à l'étude du volet routier de la votation cantonale approuvée par le peuple le 28 février 2016
- **Crédit d'études et d'acquisition** – Crédit octroyé le 21.06.2016 par le Grand Conseil pour l'étude de l'évitement jusqu'à la décision finale
- **Plan directeur communal des mobilités** - Le Conseil Général de la ville de La Chaux-de-Fonds a accepté le rapport d'information du Conseil communal qui tient compte du projet d'évitement (28.11.2017)

## Objectifs:

- **La captation du trafic de transit en Est de la ville**, y compris les poids lourds traversant actuellement le centre historique,
- **La captation d'une partie du trafic d'échange en provenance des quartiers nord de la ville**,
- **La requalification du centre-ville** par la mise en place par la ville de La Chaux-de-Fonds de mesures d'accompagnement en faveur de la mobilité douce et des transports publics (PDPM) → Amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes, du dynamisme économiques, de l'urbanisme
- La diminution du bruit routier et de la pollution de l'air



# 1. Légitimité, objectifs et planification

## Planification

SPCH

- 2009-2012 Etudes d'opportunité .
- 2013-2016 Etudes d'avant-projet .
- 2017-janvier 2018 Etablissement du rapport d'enquête préliminaire → cahier des charges pour l'EIE.
- 2019 -2021 Suite des études, élaboration des projets de détail et d'exécution.
- **2019 Mise à l'enquête publique et traitement des oppositions .**
  - **2 procédures séparées (travaux CFF en 2021 sur la ligne historique La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel).**
- 2020 Demande du crédit de réalisation au Grand Conseil et appel d'offres pour l'entreprise de génie civil.
- Fin 2020 Décision finale d'approbation des plans
- 2021 Début des travaux (PI Malakoff)
- Fin 2025 Mise en service de l'évitement.
- 2026 Remise en état et réalisation des mesures d'accompagnement.

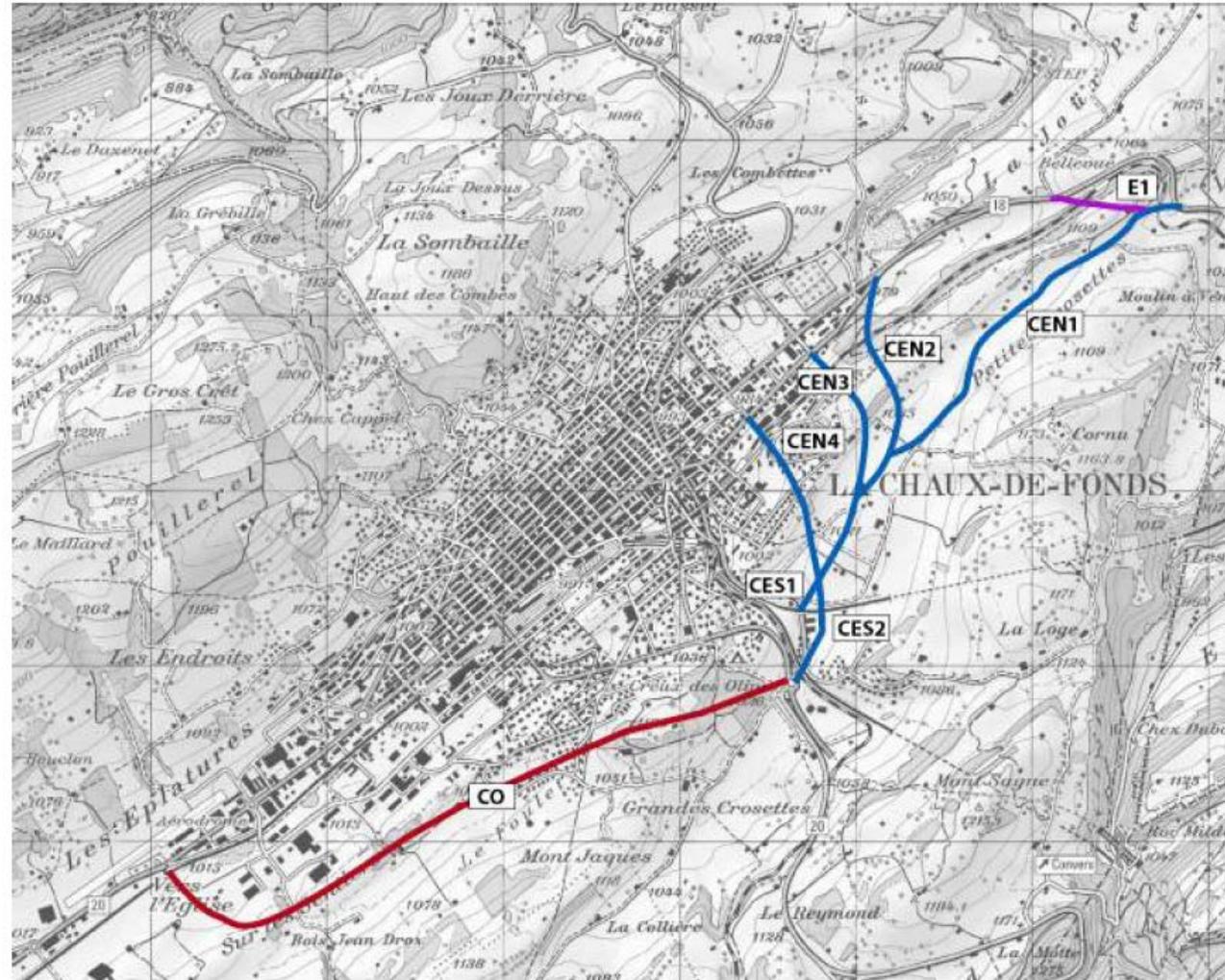
# 1. Légitimité, objectifs et planification

## Planification

SPCH

### Etude d'opportunité

- Une étude d'opportunité (EDO) a validé le concept d'un évitement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 (2012).
- Plusieurs variantes ont été évaluées, en particulier la position de leurs points d'accrochage nord au réseau (faisceau entre le Chemin Blanc et l'Esplanade).



# 1. Légitimité, objectifs et planification

## Planification

SPCH

### Procédures

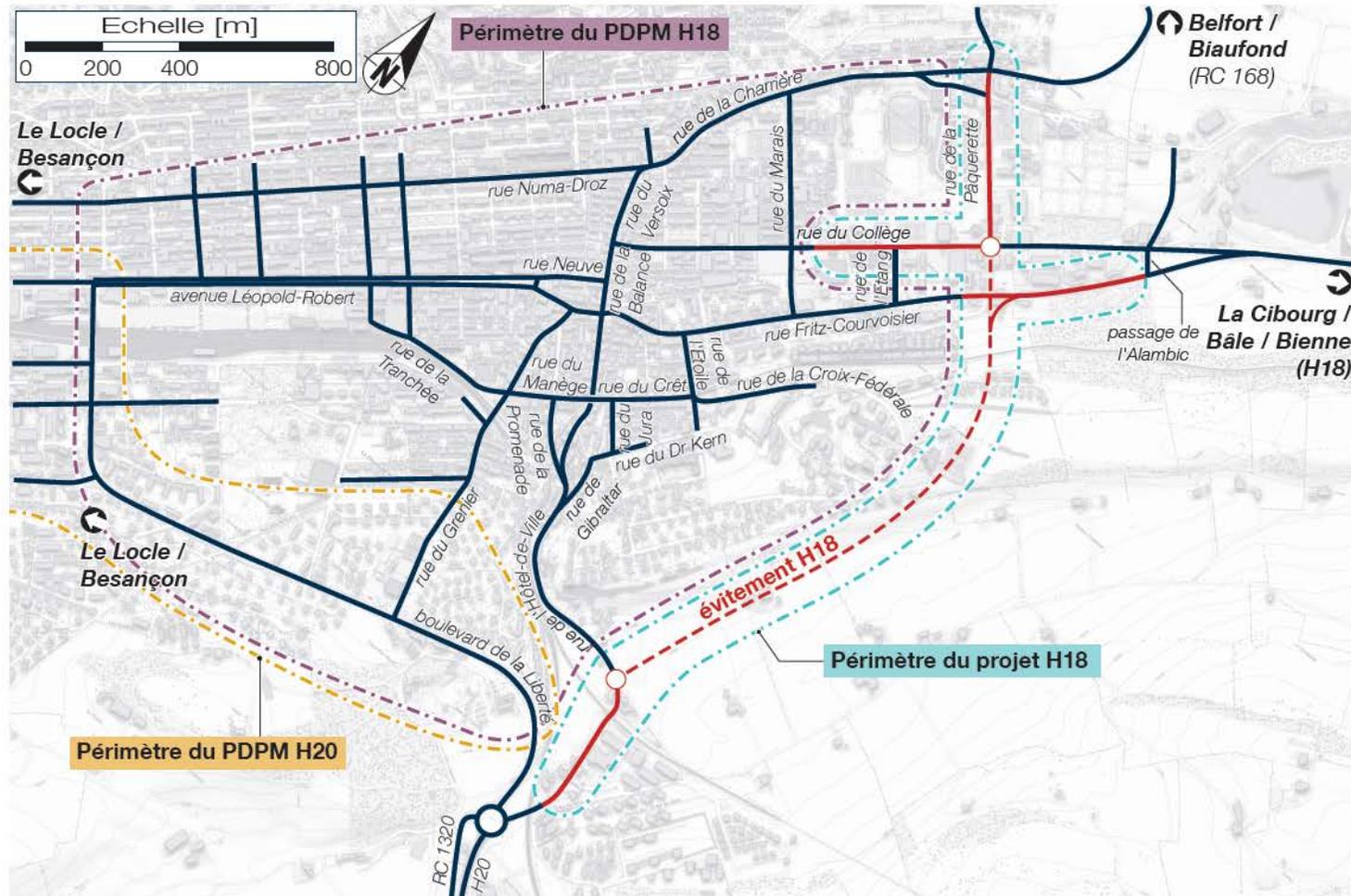
- Mise à l'enquête publique du PI de Malakoff - 5 avril au 10 mai 2019  
(2 oppositions au projet)
- Mise à l'enquête publique de l'évitement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 à partir du 7 juin au 8 juillet 2019
  - Projet routier d'évitement et étude d'impact sur l'environnement
  - Nouveaux alignements routiers
- Mise en consultation du Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM) – Simultanément à la procédure de mise à l'enquête publique du projet H18 (coordination Ville – SPCH)

## 2. Présentation du projet

# Périmètre H18

SPCH

Evitement H18 et périmètres de l'étude



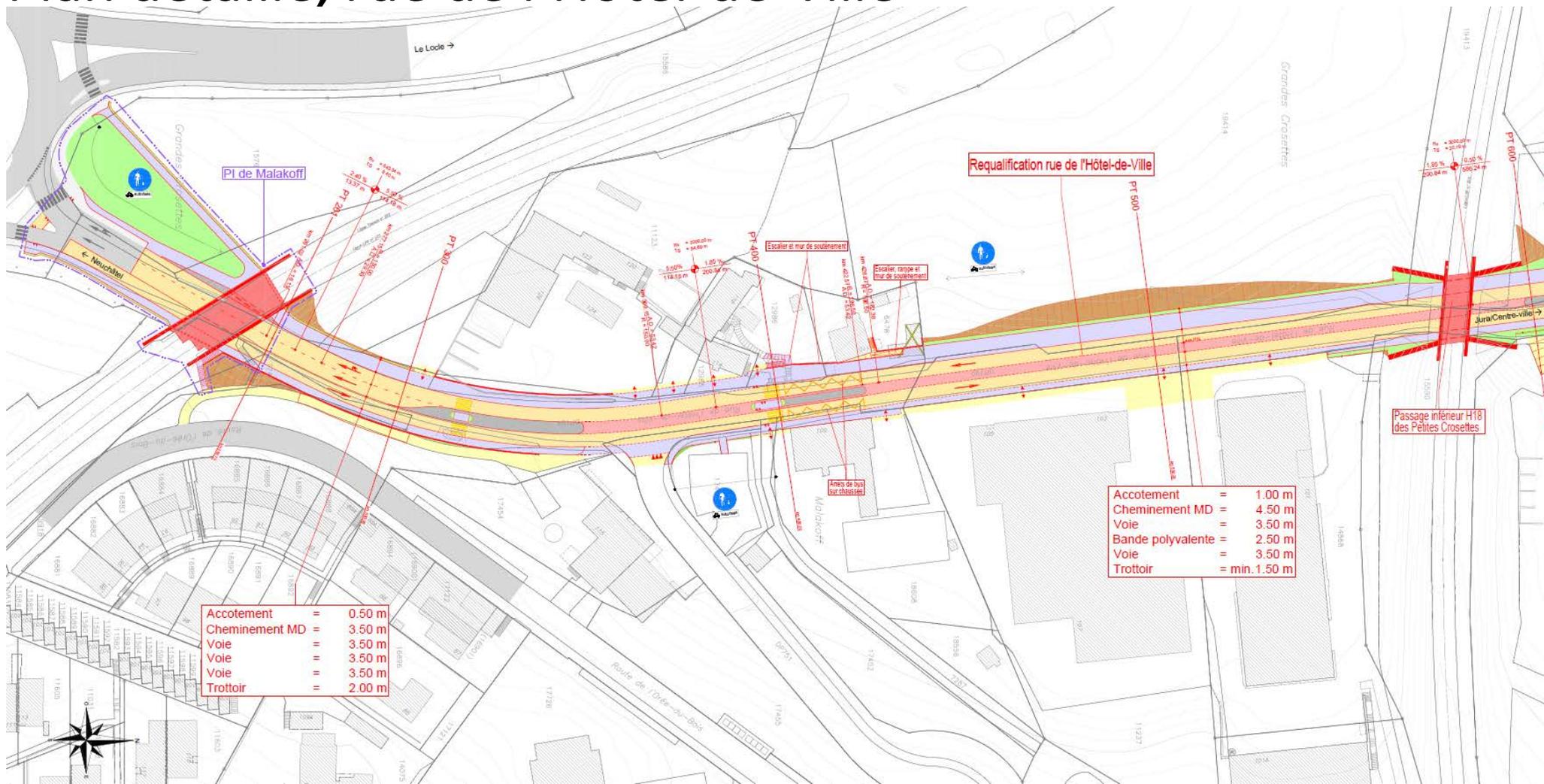
- Le périmètre du projet H18 comprend la nouvelle infrastructure routière et les axes qui lui sont directement liés :
  - la rue de l'Hôtel-de-Ville (entre Malakoff et les Petites-Crosettes);
  - l'évitement H18, avec ses points d'accrochage et la trémie d'accès à la rue Fritz-Courvoisier;
  - la rue du Collège (tronçon mis à double sens entre les rues de la Pâquerette et du Marais);
  - la rue de la Pâquerette.
- Le périmètre du PDPM H18 englobe les axes de la ville de La Chaux-de-Fonds potentiellement impactés par les mesures d'accompagnement (hors du périmètre du projet H18) :
  - le secteur de la ville ancienne (suppression du trafic de transit);
  - les itinéraires de reports potentiels (Charrière – Numa-Droz et Liberté – Léopold-Robert).





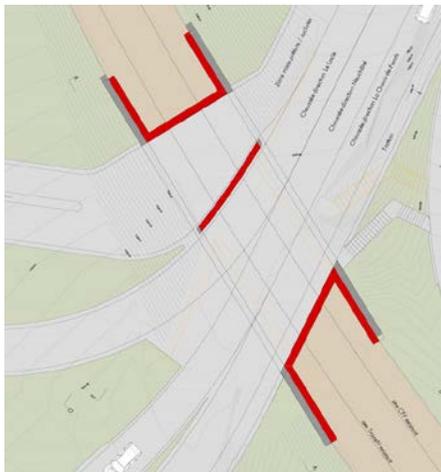
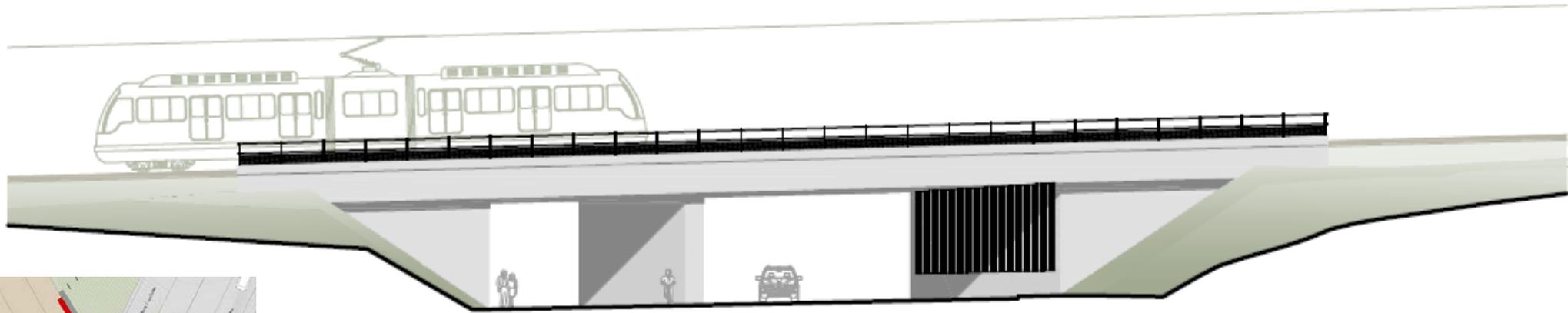
## 2. Présentation du projet

### Plan détaillé, rue de l'Hôtel-de-Ville



## 2. Présentation du projet Vues d'architecte - PI de Malakoff

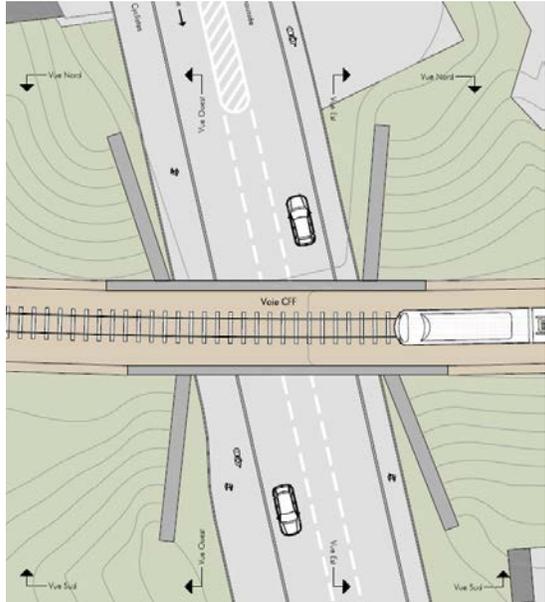
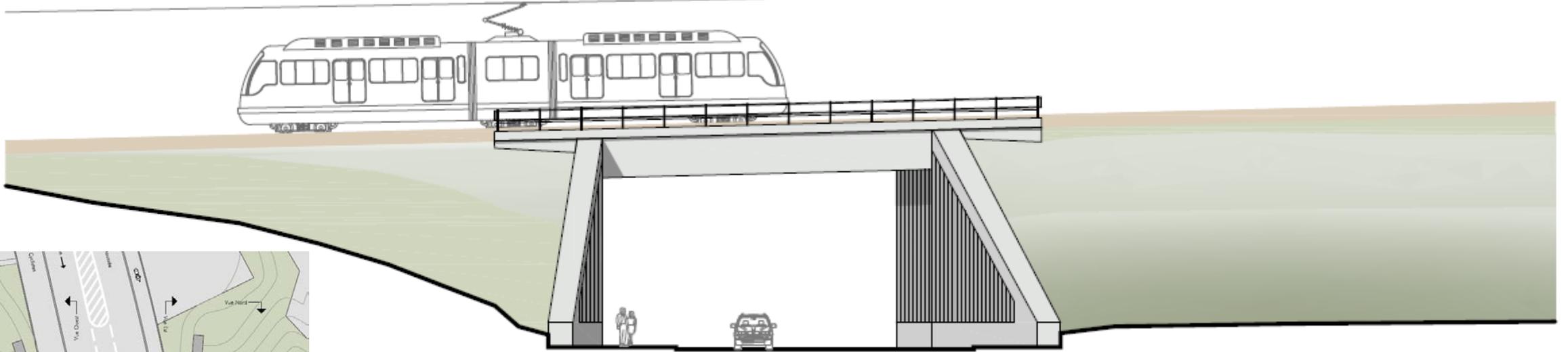
A&A Atelier d' Architecture



Élévation Sud

## 2. Présentation du projet Vues d'architecte - PI des Petites Crosettes

A&A Atelier d' Architecture



Vue Sud

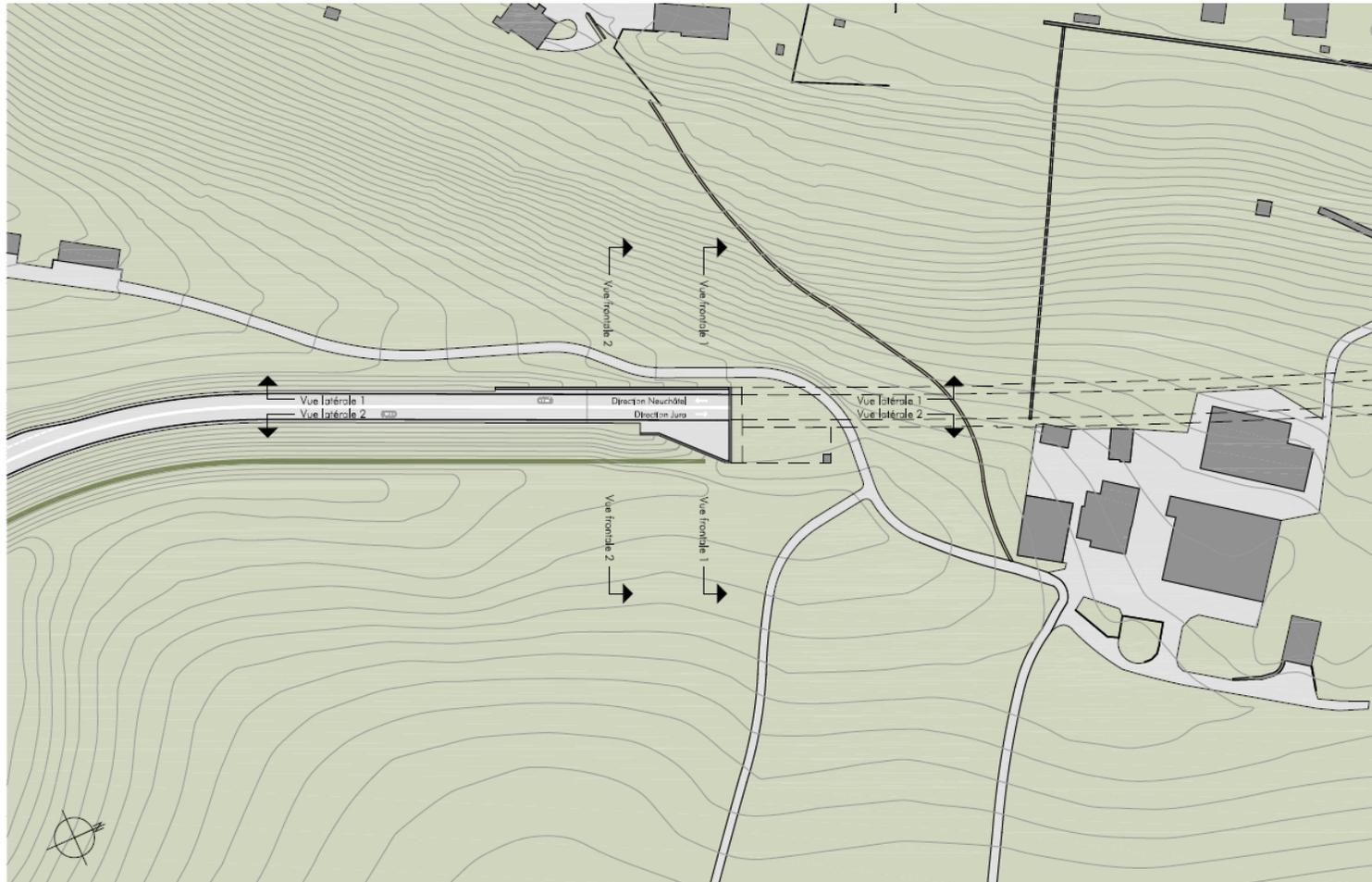
## 2. Présentation du projet

### Plan détaillé, Petites Crosettes



## 2. Présentation du projet Vue en plan - portail sud

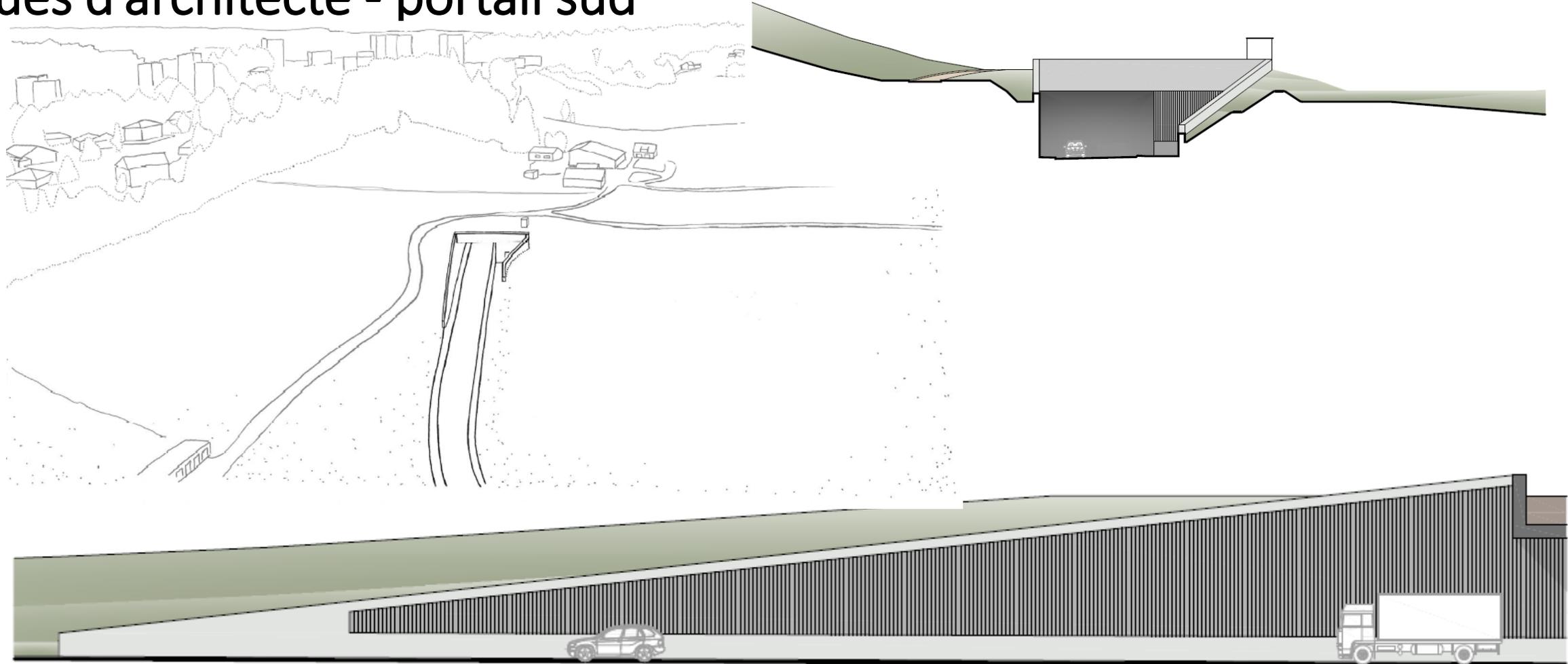
A&A Atelier d'Architecture



## 2. Présentation du projet

### Vues d'architecte - portail sud

A&A Atelier d'Architecture

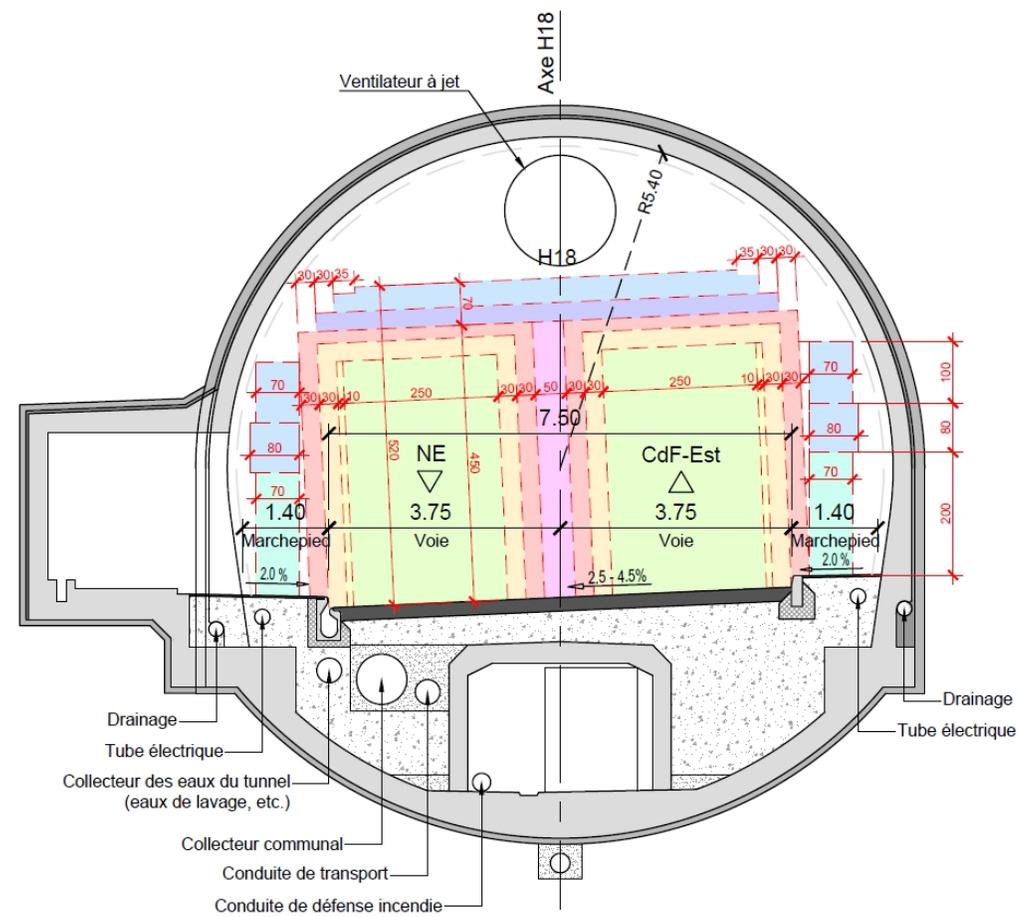


## 2. Présentation du projet

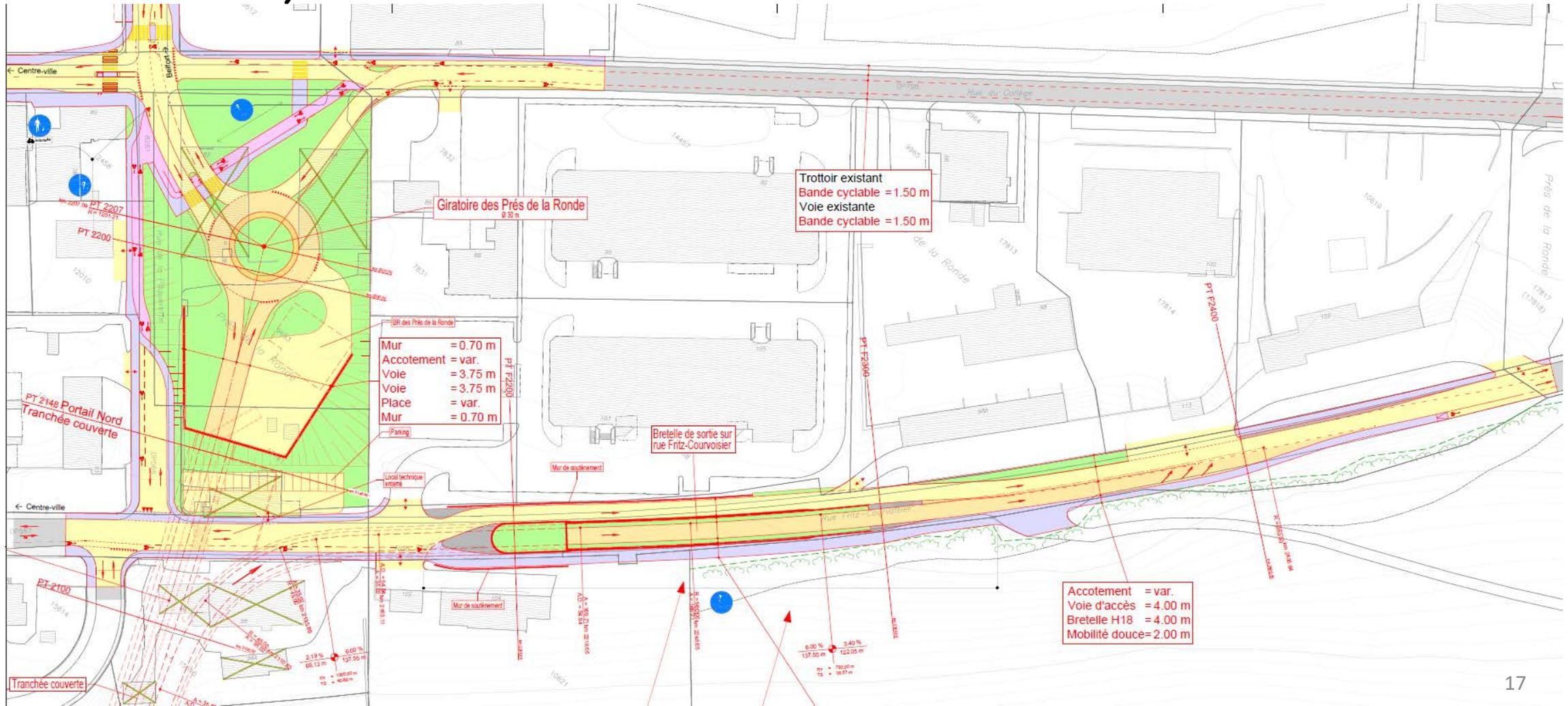
### Le Tunnel des Arêtes

Caractéristiques:

- Tunnel bidirectionnel
- Longueur total L=1'154 m
- Diamètre intérieur R=5,40 m
- Couverture du terrain d'environ 50 m sous le quartier des Arêtes
- Gaine technique sous chaussée faisant aussi office de chemin de fuite



## 2. Présentation du projet Plan détaillé, Prés de la Ronde

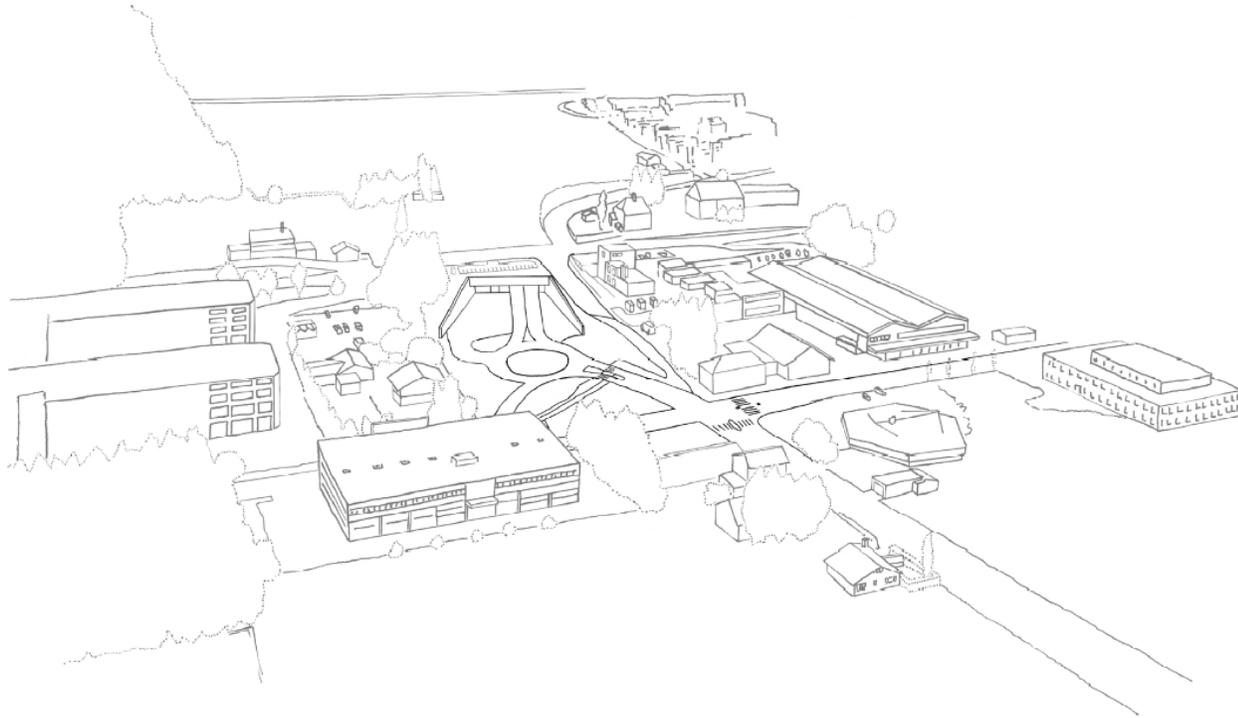
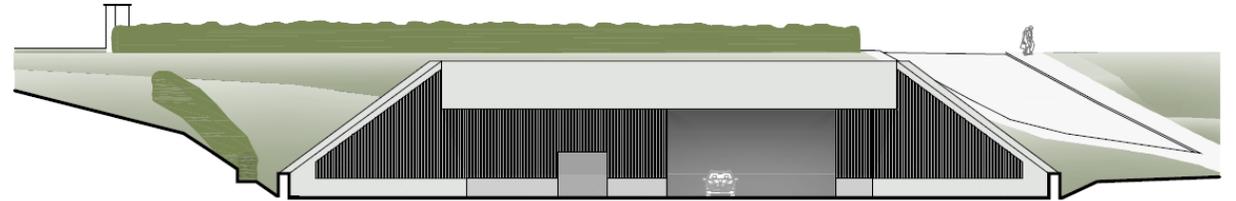




## 2. Présentation du projet

### Vues d'architecte - portail nord

A&A Atelier d' Architecture



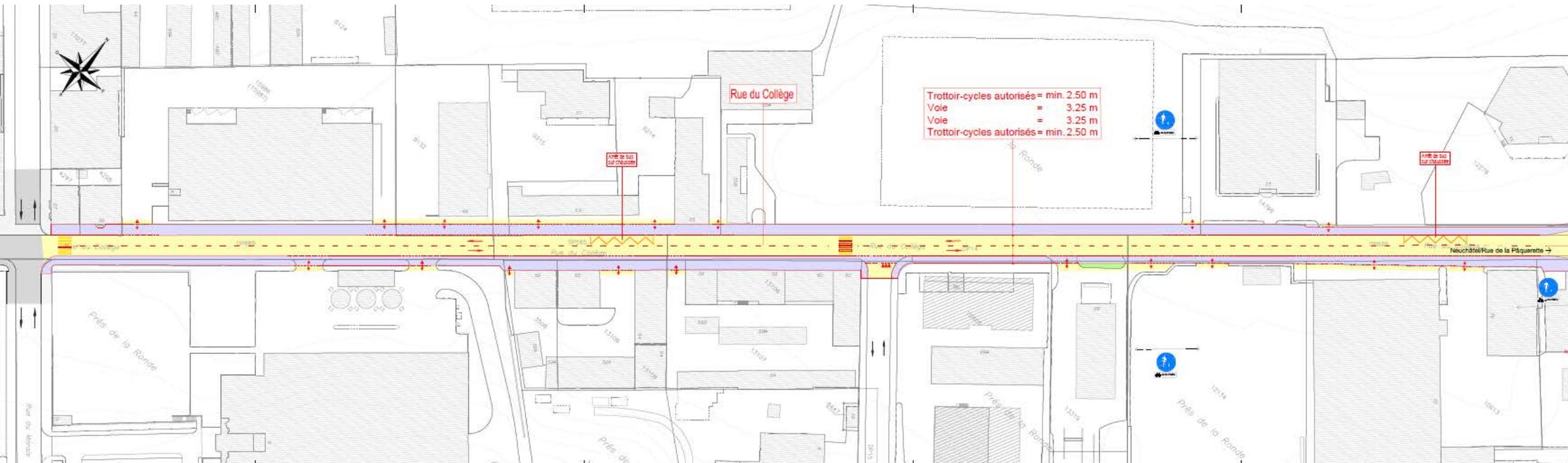
## 2. Présentation du projet

### Plan détaillé, rue de la Pâquerette



## 2. Présentation du projet

### Plan détaillé, rue du Collège



## 3. Présentation du plan directeur partiel des mobilités (PDPM)

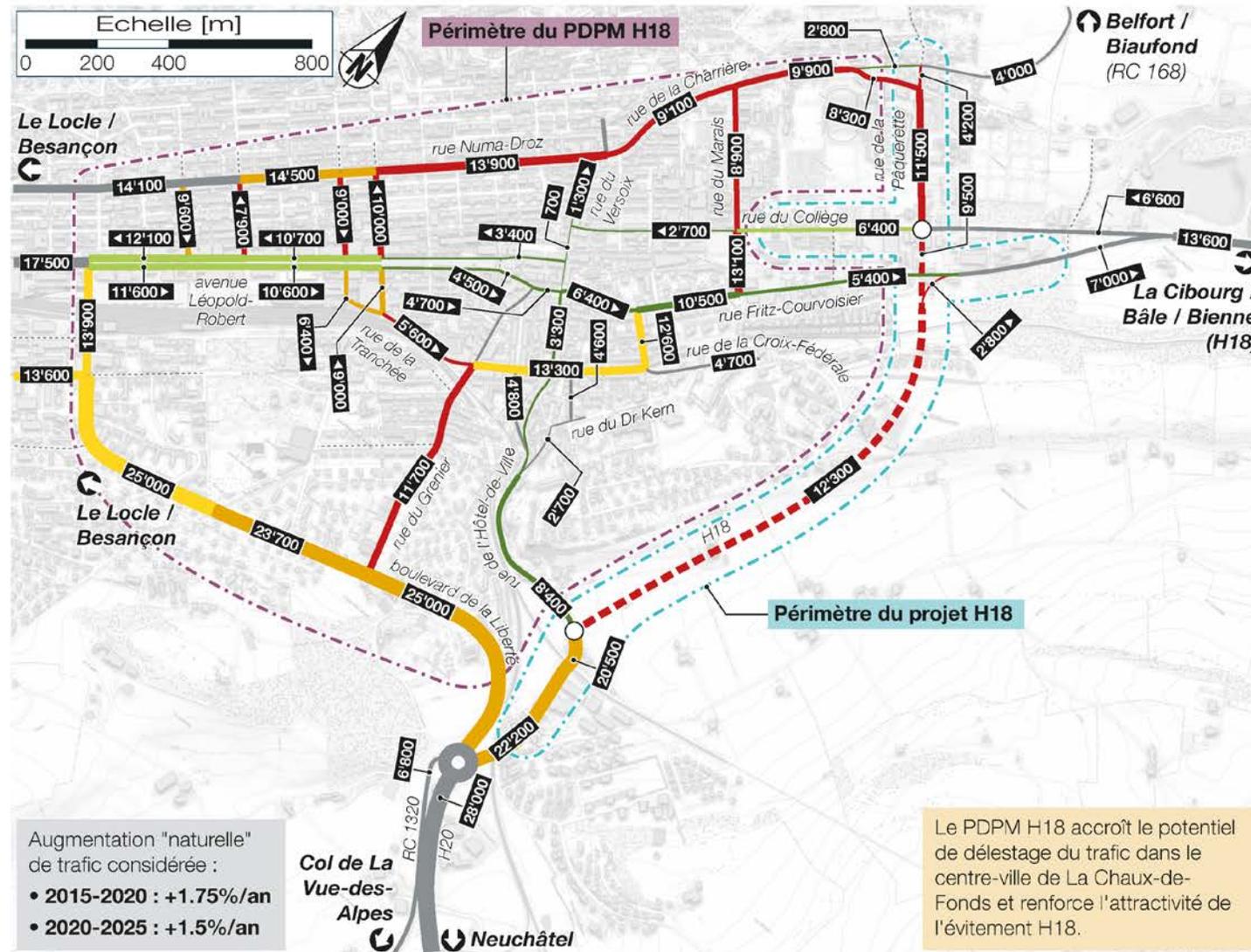
La présentation du PDPM est donnée sur le site de la ville de La Chaux-de-Fonds

Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement  
Philippe Carrard, urbaniste communal

Transitec, M. Dupasquier

- Nécessité de mettre en place des mesures d'accompagnement pour inciter les automobilistes à utiliser la future H18.
- Le PDPM permet de définir les espaces et rues qui seront réaménagés suite à la diminution du trafic au centre-ville.

### Charges de trafic journalier moyen (TJM) – Etat 2025 – Avec évitement H18 et PDPM H18 [véh/j]



- Les charges de trafic illustrées ci-contre correspondent à une situation sans report modal (cas de charge déterminant).
- En 2025, avec l'évitement H18 et le PDPM H18, les charges de trafic journalières atteindront :
  - jusqu'à 3'500 véh/j sur la rue Neuve (ville ancienne);
  - près de 8'500 véh/j sur la rue de l'Hôtel-de-Ville;
  - environ 14'000 véh/j sur la rue Numa-Droz.
- Avec la mise en place des mesures d'accompagnement du PDPM H18, le TJM 2025 attendu sur l'évitement H18 s'élèvera à 12'300 véh/j.

**Légende :**

0'000 TJM 2025 estimé

Variation de trafic par rapport à l'état de référence :

- > +25%
- entre +10% et +25%
- entre 0% et +10%
- entre -10% et 0%
- entre -25% et -10%
- < -25%

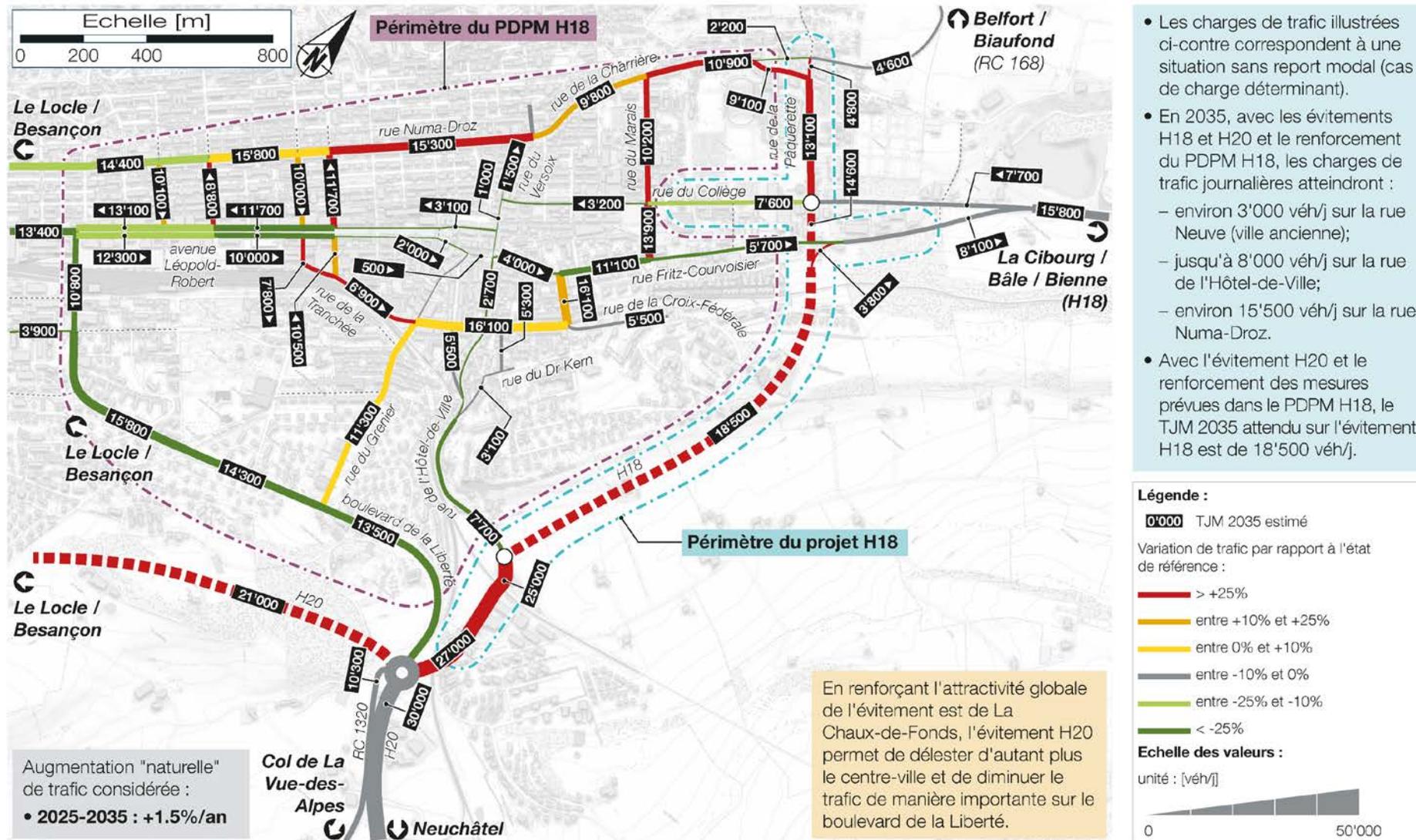
**Echelle des valeurs :**

unité : [véh/j]

0 50'000

Figure 19  
9505\_160419-ela – 17.10.18/sno

### Charges de trafic journalier moyen (TJM) – Etat 2035 – Avec évitements H18 et H20 et renforcement du PDPM H18 [véh./j]



- Les charges de trafic illustrées ci-contre correspondent à une situation sans report modal (cas de charge déterminant).
- En 2035, avec les évitements H18 et H20 et le renforcement du PDPM H18, les charges de trafic journalières atteindront :
  - environ 3'000 véh/j sur la rue Neuve (ville ancienne);
  - jusqu'à 8'000 véh/j sur la rue de l'Hôtel-de-Ville;
  - environ 15'500 véh/j sur la rue Numa-Droz.
- Avec l'évitement H20 et le renforcement des mesures prévues dans le PDPM H18, le TJM 2035 attendu sur l'évitement H18 est de 18'500 véh/j.

Figure 21  
9505\_160421-ela – 17.10.18/sno

## Objectifs quantitatifs des mesures d'accompagnement au projet H18

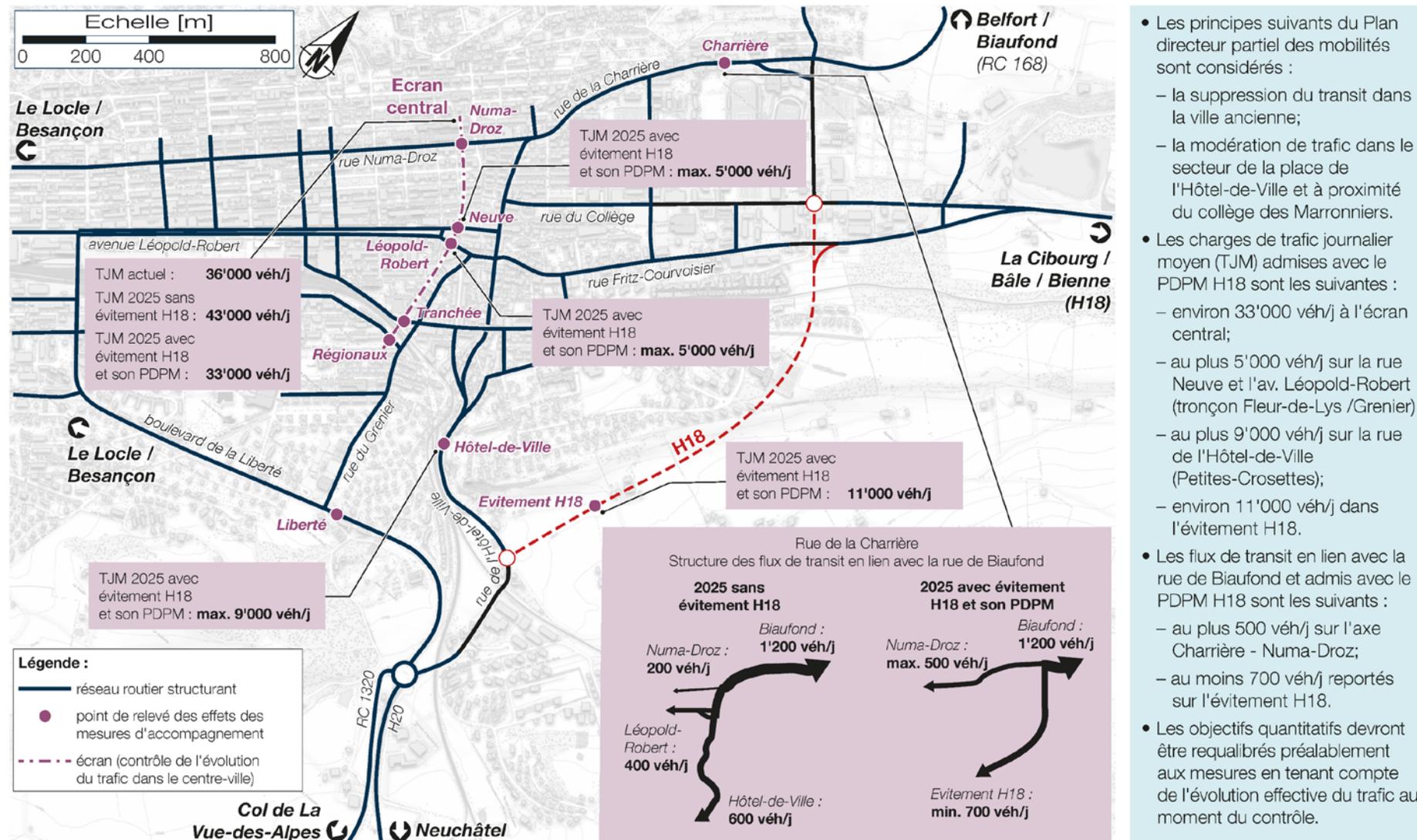


Figure 5

### Procédure de mise en application du PDPM H18

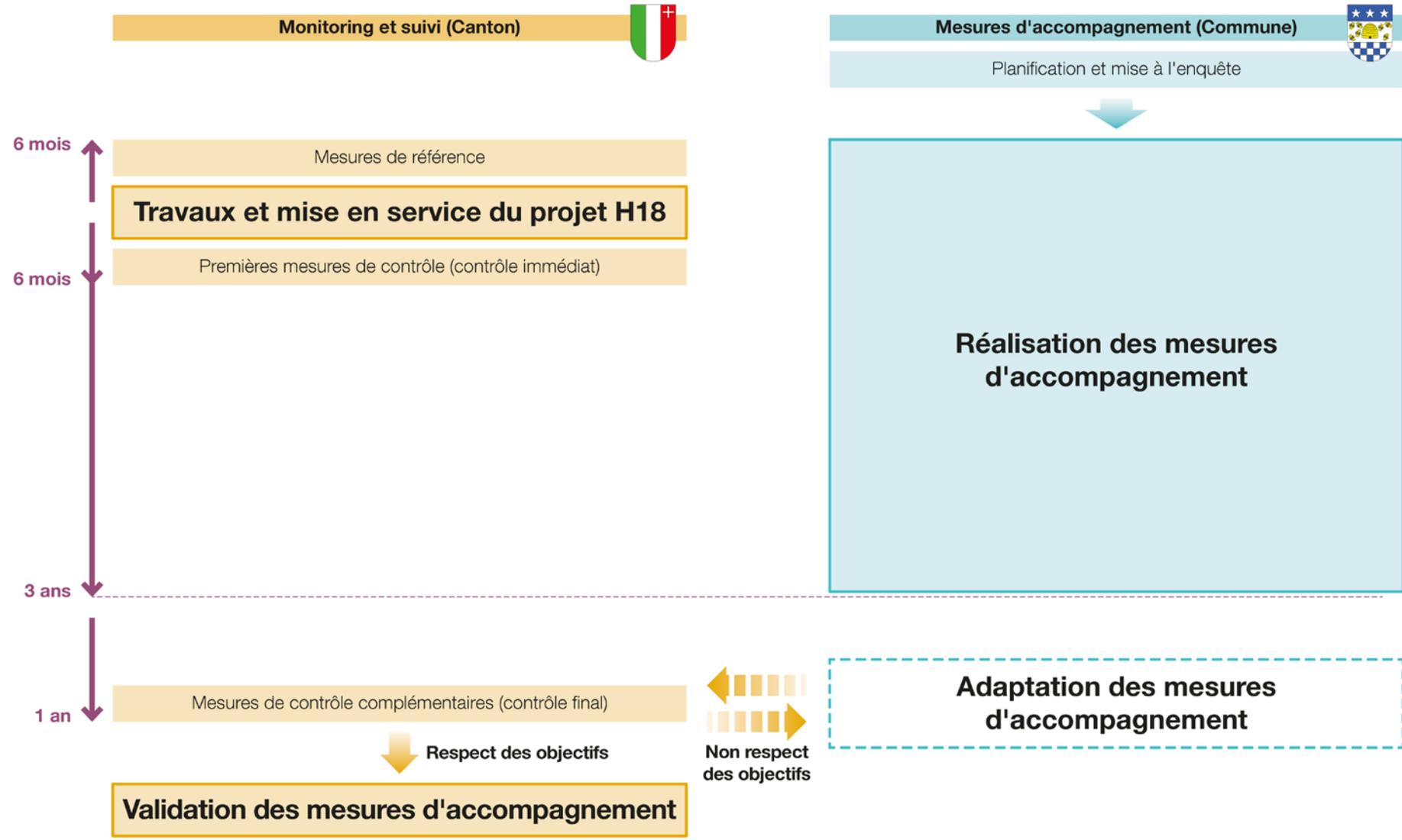
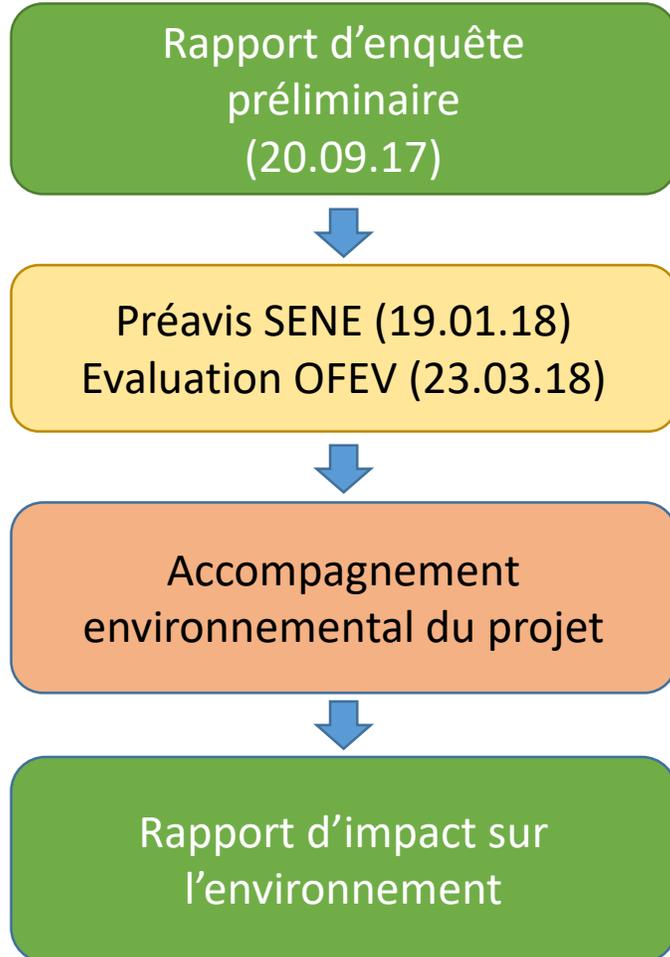


Figure 16  
9505\_160f16-ala – 04.04.19/sno

# 4. H18 – Étude d'impact sur l'environnement

## Mandataire EIE : biol conseils

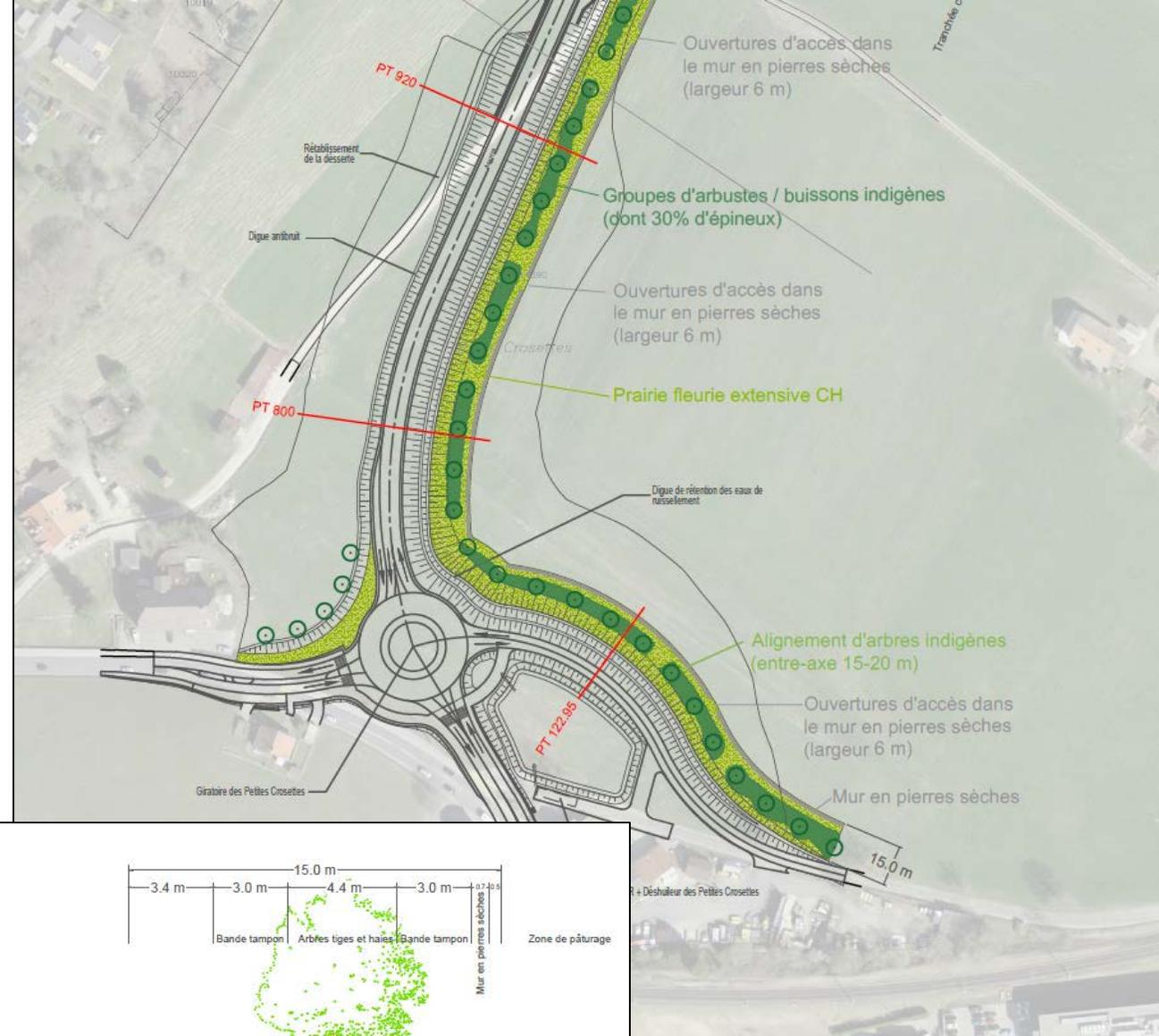


Domaines environnementaux :	Phase de réalisation	Phase d'exploitation
Air	■	○
Bruit	■	■
Vibrations	○	∣
Rayonnement non ionisant	∣	○
Eaux souterraines	○	○
Eaux de surface	■	∣
Evacuation des eaux	○	○
Sols	○	∣
Sites pollués	■	∣
Déchets	■	○
Organismes dangereux pour l'environnement	○	∣
Prévention des accidents majeurs	○	○
Forêts	○	○
Flore, faune, biotopes	○	○
Paysages et sites	∣	○
Monuments historiques et archéologie	○	∣
Suivi environnemental	<b>oui</b>	

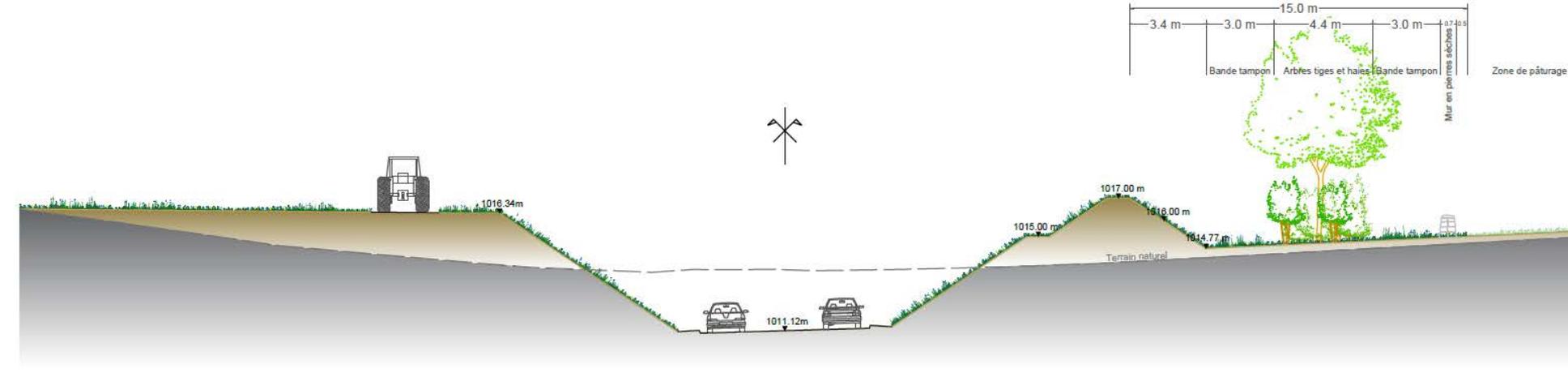
### Légende :

--	Aucune répercussion sur l'environnement (sans mesure)
○	Répercussions sur l'environnement limitées par des mesures standard
■	Répercussions sur l'environnement limitées par des mesures spécifiques

# Aménagements paysagers au portail sud

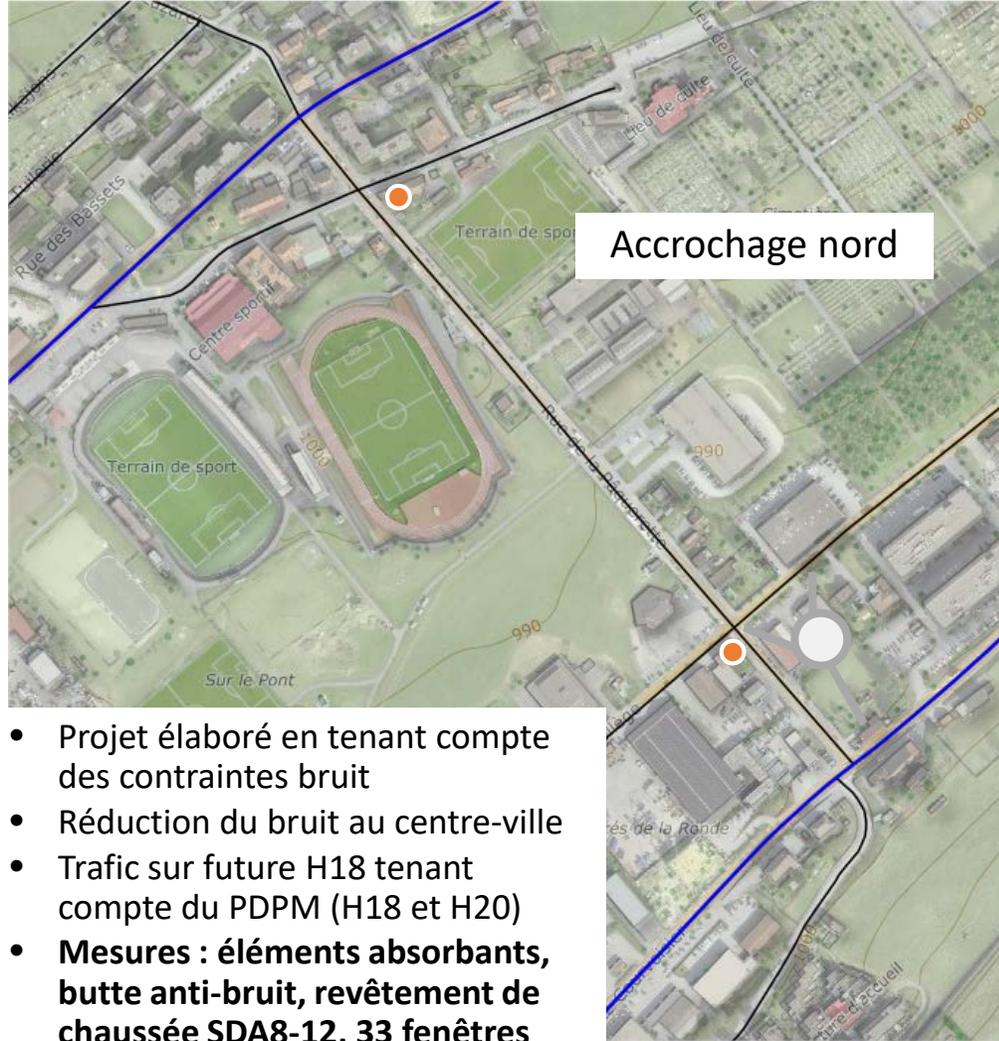


Profil 920.00 m



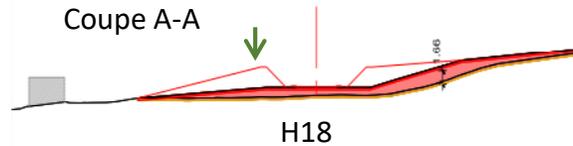
# 4. H18 – Étude d'impact sur l'environnement volet bruit du projet d'évitement

Mandataire volet Bruit : Grolimund et Partenaires



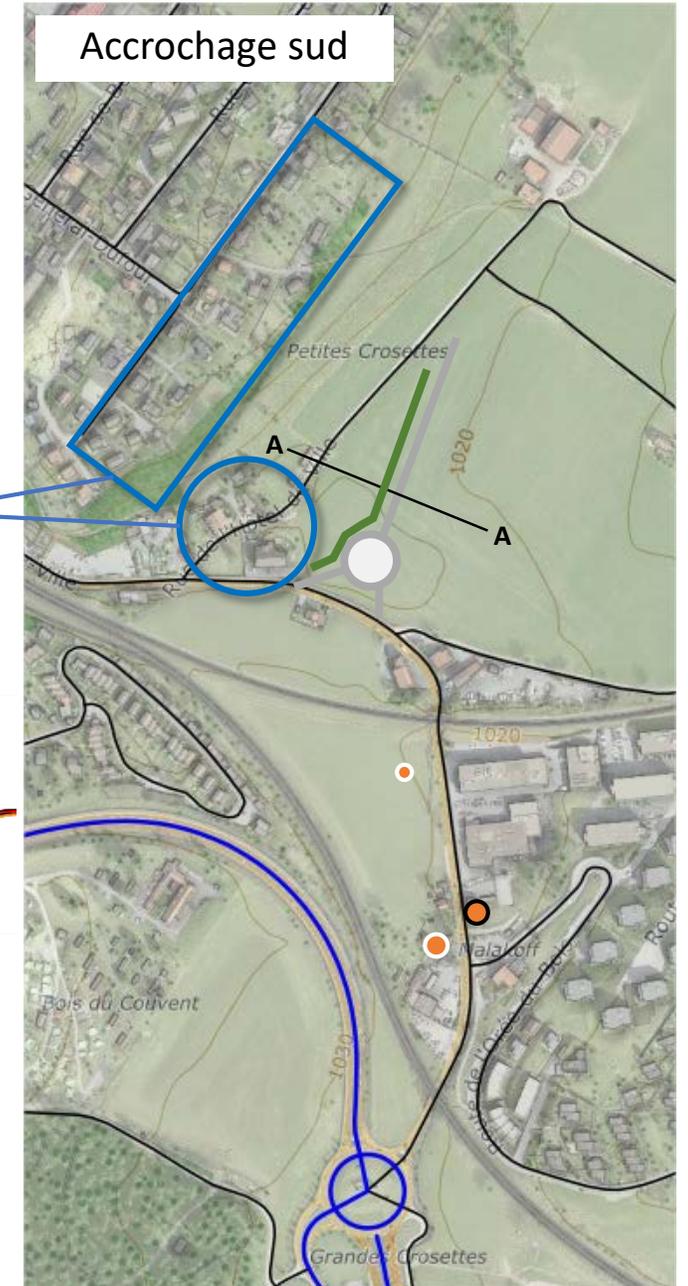
- Projet élaboré en tenant compte des contraintes bruit
- Réduction du bruit au centre-ville
- Trafic sur future H18 tenant compte du PDPM (H18 et H20)
- **Mesures : éléments absorbants, butte anti-bruit, revêtement de chaussée SDA8-12, 33 fenêtres**

Quartiers protégés grâce à l'aménagement d'une **butte anti-bruit** le long du nouveau tracé H18



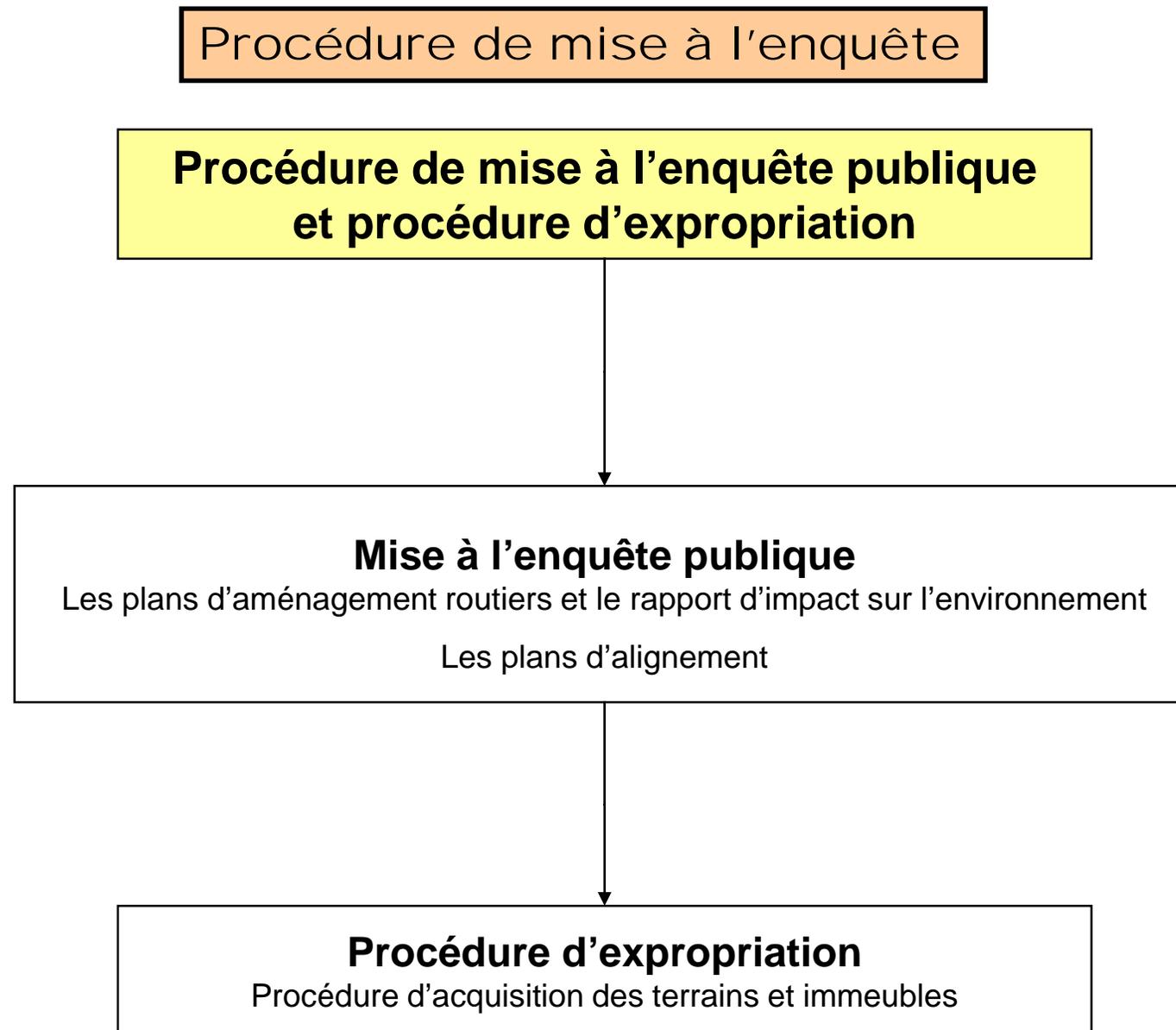
 Nouvelle H18

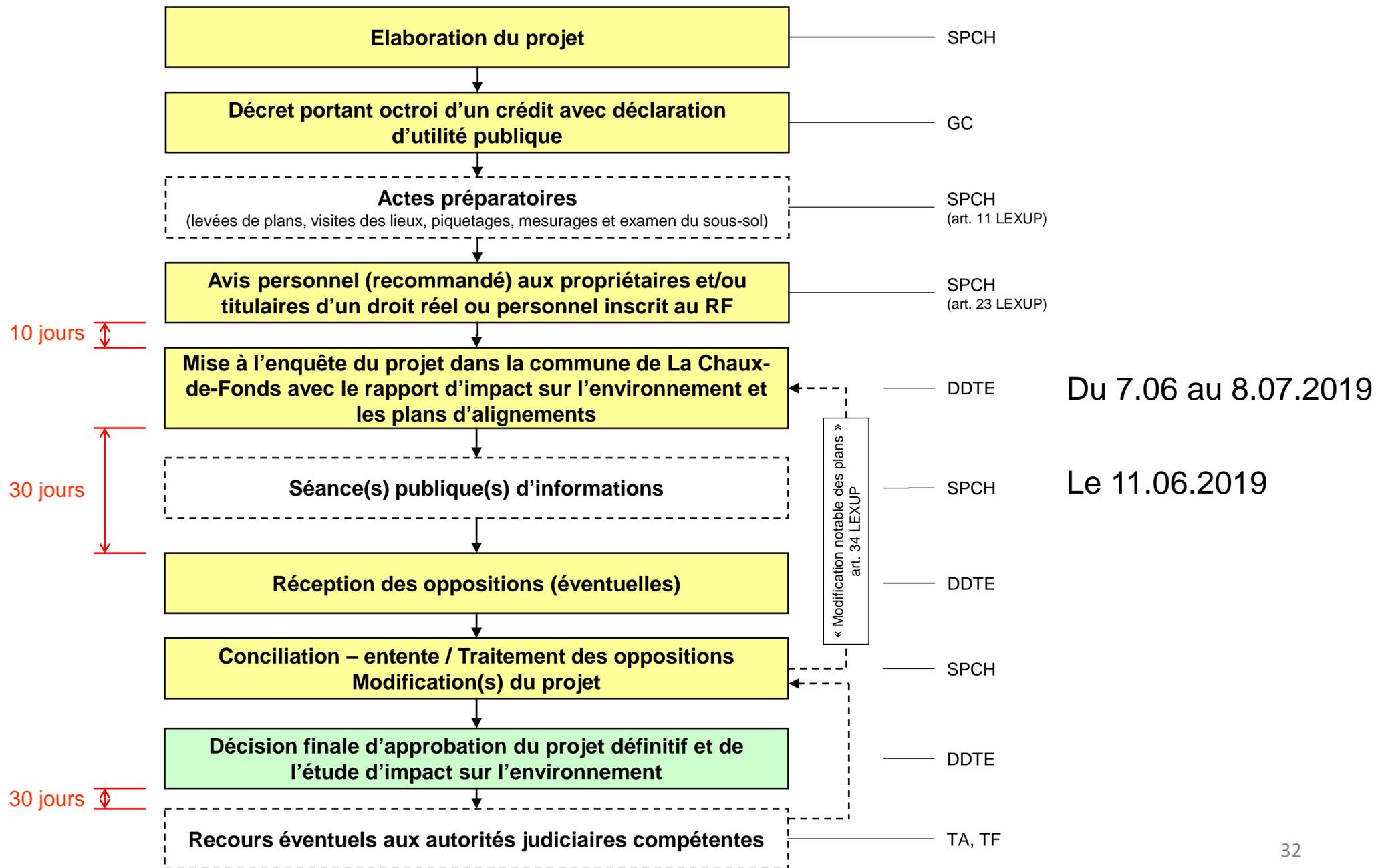
- 5 dépassements résiduels des valeurs légales (allègements)
- (existant sans H18)



## 5. Procédure de mise à l'enquête publique

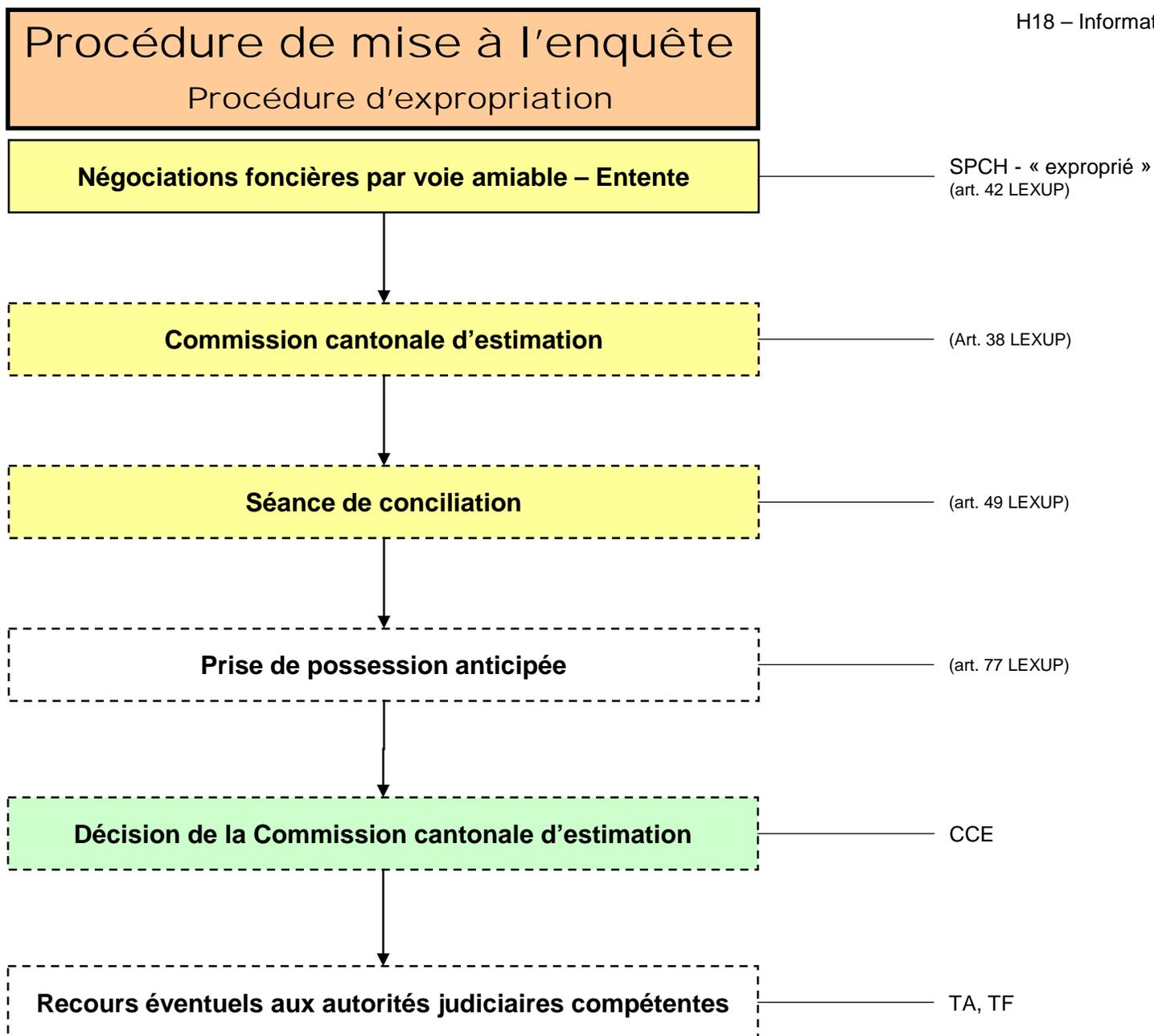
SPCH





Statue sur tous les litiges ayant trait à l'indemnisation consécutive à une expropriation formelle ou matérielle

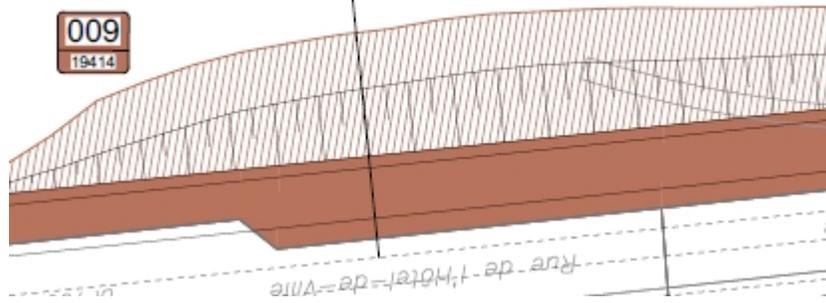
30 jours



# Procédure de mise à l'enquête

## Informations concernant les emprises

### Plans des emprises définitives et provisoires



### Légende

- 009** — N° d'ordre } Pour emprise
- 19414** — N° d'article }
-  Emprises définitives (surfaces pleines)
-  Emprises provisoires (surfaces hachurées)
-  Bâtiment à démolir

### Tableaux des emprises définitives et provisoires

Description de la propriété					Emprises	
N° d'ordre	Bien-fonds N°	Propriétaire foncier	Adresse du propriétaire	Surface totale ( m² )	Emprise définitive ( m² )	Emprise provisoire ( m² )
<b>9</b>	19414	<b>Nom du propriétaire</b>	<b>Adresse du propriétaire</b>	14'998	834	1'421

Surface totale de la parcelle (selon RF)

**Emprises définitives:**  
Surface à acquérir définitivement pour la réalisation des travaux. Les surfaces mentionnées sont indicatives, la surface exacte sera déterminée par le service de la géomatique et du registre foncier après l'achèvement des travaux.

**Emprises provisoires:**  
Surface à prendre possession provisoirement pour la réalisation des travaux. A la fin des travaux, ces surfaces sont remise en état et rendues à leurs propriétaires.



## 6. Planification des procédures et de la réalisation

SPCH

### Planification – programme

- 2009-2012 Etudes d’opportunité .
- 2013-2016 Etudes d’avant-projet .
- 2017-janvier 2018 Etablissement du rapport d’enquête préliminaire → cahier des charges pour l’EIE.
- 2019 -2021 Suite des études, élaboration des projets de détail et d’exécution.
- **2019 Mise à l’enquête publique et traitement des oppositions .**
  - 2 procédures séparées (travaux CFF en 2021 sur la ligne historique La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel).
- 2020 Demande du crédit de réalisation au Grand Conseil et appel d’offres pour l’entreprise de génie civil.
- Fin 2020 Décision finale d’approbation des plans
- 2021 Début des travaux (PI Malakoff)
- Fin 2025 Mise en service de l’évitement.
- 2026 Remise en état et réalisation des mesures d’accompagnement.



Merci pour votre attention

Questions ?

Réponses !

CH-2000 NEUCHÂTEL  
TÉL. 032 889 67 12

RUE J.-L. POURTALÈS 13  
FAX 032 722 03 77

WWW.NE.CH/SPCH  
OFFICE.ROUTESCANTONALES@NE.CH